

Strasbourg, le 6 septembre 2019

Madame la Rectrice

à

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs
Education Nationale 1er degré
Mesdames les cheffes d'établissement et Messieurs les chefs
d'établissement
s/c
Madame l'IA DASEN du Bas-Rhin
Madame l'IA DASEN du Haut-Rhin



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Conseillère spéciale
sécurité - sûreté

Affaire suivie par
Lucie PITIOT
Téléphone
03 88 23 34 85
Fax
03 88 23 38 46
Mél.

lucie.pitiot@ac-strasbourg.fr

Adresse :
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : Sécurité des établissements, gestion de crises (de moyenne et haute intensité) et repérage des signaux faibles

Références : Instruction ministérielle du 12 avril 2017 parue au BO du 13 avril 2017 sur la sécurisation des établissements scolaires
Circulaire n° 2017-141 du 4 août 2017 sur la formation professionnelle statutaire de l'encadrement
Instructions Vigipirate été et rentrée 2019
Télégramme du 30 août 2019

Madame, Monsieur,

La sécurité de nos écoles et de nos établissements est une préoccupation que nous partageons tous et toutes et au service de laquelle le degré de préparation des équipes est un élément primordial. A cet égard, la rédaction des PPMS – en particulier le PPMS attentat-intrusion – revêt une importance particulière : sur la base d'un diagnostic de sécurité partagé, il permet d'acculturer les personnels et les élèves à la mise en sûreté et de faire acquérir à chacun les réflexes essentiels.

A un moment où la menace terroriste reste très forte sur notre territoire, cette démarche demeure une **priorité nationale**, rappelée de façon constante par notre Ministre et le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité.

En outre, la **pédagogie de la gestion des crises** ne s'applique pas seulement à la menace terroriste ou aux risques majeurs mais bien à l'ensemble des incidents de différentes intensités qui peuvent toucher un établissement : soupçon d'intoxication alimentaire, accusations d'agression sexuelle, violences physiques graves, etc.

Beaucoup d'entre vous ont eu à connaître, récemment ou au cours de leur carrière, des situations d'une gravité certaine. En plus de mon soutien, de celui des IA DASEN et du soutien des services départementaux et académiques, il est important de pouvoir compter sur la capacité de résilience de nos équipes. **Savoir lire les signaux faibles, apprendre à mettre en œuvre une cellule de crise, faire acquérir des réflexes** de gestion des incidents sont des compétences désormais indispensables dans nos établissements scolaires, du premier comme du second degré.

Pour vous accompagner dans cette responsabilité qui s'impose à nous tous, j'ai souhaité que soient mis à votre disposition **des documents d'appui** (ils sont téléchargeables à tout moment dans la partie « climat scolaire / sécurité » de Stracad'hoc), un accompagnement (par les référents sûreté départementaux et académique) et des formations à la gestion de crise.

Chacun d'entre vous mesure, je le sais, le caractère impérieux du respect des différentes instructions, autant que nous mesurons le travail de longue haleine que l'éducation à la gestion des crises représente et les difficultés de mise en œuvre que certains d'entre vous ont pu rencontrer.

Ainsi je vous remercie, très sincèrement, pour votre mobilisation et vos efforts pour accompagner vos établissements et vos équipes dans la mise en œuvre de ces instructions.

Je sais pouvoir compter sur vous tous et toutes pour mener à bien l'ensemble de nos missions sur ces sujets sensibles.

Recevez, Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs, Mesdames et messieurs les cheffes et chefs d'établissement, mes salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom right.

Sophie BEJEAN
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités d'Alsace

Mesures relatives à la sécurité – Rentrée 2019

Les annexes sont téléchargeables dans ARENA : Intranet, référentiels et Outils / Outils d'échange / Stracad'hoc / Climat Scolaire / Groupe Académique Climat Scolaire / Sécurité – sûreté (http://intranet.in.ac-strasbourg.fr/ged_diffusion/www/naviguer/9df6c316-b24c-469c-afef-95c09bb0a5d5)

1) PPMS Risques Majeurs et PPMS Attentat-Intrusion (cf Annexe 1 : guide de la rédaction) :

Vous voudrez bien adresser vos PPMS (risques majeurs et attentat-intrusion) **mis à jour dès que possible et avant le 18 octobre** :

- au coordonnateur départemental risques majeurs,
- dans un format numérique modifiable, en un seul fichier,
- par mail à l'adresse conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr ou conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr ou en utilisant EFIVOL (sur Arena).

Les coordonnateurs, que je remercie pour leur travail d'accompagnement et de collecte, restent à votre écoute pour vous accompagner dans cette démarche et en cas de difficulté.

2) Exercices et RETEX (cf Annexe 2 : memento de mise en œuvre des exercices attentat-intrusion, Annexe 2 bis : document flash « questionnaire PPMS », et Annexe 2 ter : RETEX)

L'instruction du 12 avril 2017 rappelle que « un exercice au moins est réalisé chaque année » dans le cadre de la mise en œuvre du PPMS attentat-intrusion. Cette obligation demeure. Le memento reprend pas à pas les étapes clefs (préparation, organisation, déroulement et RETEX), donne des conseils de mise en œuvre et propose un modèle de communication aux familles puisque l'exercice n'est jamais inopiné.

Cette année encore, une enquête nationale sera menée pour s'assurer que tous les établissements du territoire national se sont bien dotés d'un plan de mise en sûreté attentat-intrusion et l'ont évalué à l'occasion d'un exercice.

C'est dans cette optique que je vous demande de renseigner le document flash « questionnaire PPMS » joint à cette circulaire et qui recense la date du précédent exercice et du prochain, ainsi que la date de la dernière mise à jour de vos PPMS.

Pour partager vos RETEX (RETour d'Exercice), un document PDF modifiable est mis à votre disposition pour vous en faciliter la rédaction et permettre aux coordonnateurs risques majeurs de les traiter également plus facilement.

Un télégramme du 30 août, signé conjointement du Ministère de l'Intérieur et de celui de l'Education Nationale et de la Jeunesse indique que « les exercices « attentat-intrusion » seront réalisés au plus tard avant les vacances de la Toussaint, pour l'ensemble des académies ». En cas de difficulté pour l'organisation de cet exercice PPMS-AI, je vous demande de vous rapprocher du référent sûreté de votre département : M. Vivo pour le Haut-Rhin, M. Bernard pour le Bas-Rhin.

3) Formations à la gestion de crise (cf Annexes 3 et 4 : mise en œuvre d'une cellule de crise / vademecum de gestion de crises)

Depuis février 2017, ce sont 42 personnels (dont une large majorité de personnels de direction mais aussi des IEN) qui ont été formés à Melun (niveau F1), et une douzaine d'entre eux pour assurer à leur tour des formations académiques (niveau F2).

Les formations académiques ont démarré en mai 2018. En 3 sessions et 13 mois, le groupe de formateurs académiques a permis à 58 cadres en académie de valider le niveau F1.

Cette année, 3 sessions seront organisées pour un total d'une soixantaine de personnels. Inscrit dans le cadre de leur formation statutaire, ce module de trois jours est obligatoire pour les personnels de direction titulaires 1^{ère} année, fléché également pour les personnels nouvellement nommés chefs d'établissement en 2018 et ouvert aux candidatures de l'ensemble des cadres.

Faites connaître à votre Inspectrice d'Académie DASEN votre souhait de candidater pour participer aux formations académiques ou nationales, ainsi qu'à la conseillère spéciale sécurité-sûreté.

4) Vigipirate : posture rentrée 2019

La posture Vigipirate « Eté – rentrée 2019 » s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 18 octobre 2019, veille des vacances de Toussaint.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat ». Les mesures restent celles que vous connaissez :

Afficher le logo du niveau « sécurité renforcée-risque attentat » à l'entrée des sites accueillant du public et les consignes en cas de danger.



Encourager et organiser la remontée des signes pouvant précéder une crise ou un attentat : comportements anormaux de personnes ou de véhicules, repérages de bagages ou colis abandonnés.

Renforcer le niveau de sécurité des systèmes d'information : demeurer vigilants sur les courriels reçus dont l'origine n'est pas certaine. En cas de doute, ne pas ouvrir les pièces jointes, ni suivre les liens Internet y figurant. Vérification de l'origine, analyse antivirus, ou ouverture dans un environnement dédié ; signaler toute suspicion d'attaque et consulter régulièrement le site SSI de l'académie de Strasbourg (saisir l'adresse <https://ssi.ac-strasbourg.fr/>).

Maintien et renforcement du contrôle des accès dans les bâtiments universitaires et de recherche, les établissements scolaires. Les contrôles peuvent se traduire par des inspections visuelles des sacs, des filtrages des entrées. Une attention particulière au contrôle des accès sera portée lors des manifestations pouvant se dérouler dans l'enceinte des établissements (journées portes ouvertes, congrès, conférences, inscriptions universitaires...). Ces manifestations doivent être signalées à la préfecture et au rectorat.

5) Exercices d'alerte SMS et mise à jour de l'application « contact d'urgence »

Nous procéderons à deux exercices en septembre. Vous serez invités, comme lors de précédents tests, à envoyer un accusé de réception via un lien qui figurera dans le SMS.

L'application « contact d'urgence » permet depuis la rentrée 2018 l'envoi du SMS d'alerte à plusieurs personnels par établissement. Vous pouvez y accéder dès maintenant (depuis le 1^{er} septembre pour les personnels nouvellement nommés), **vérifier les identités et modifier le cas échéant les numéros de téléphone** des trois personnels que vous aurez désignés (dont au moins le chef d'établissement). En cas de difficulté technique, le suivi de l'application est assuré par la DSI Transverse (dsi.transverse@ac-strasbourg.fr).

6) Déclaration des voyages avec nuitée / et déplacements en zone sensible

Rappel : les mobilités entrantes (accueil d'élèves étrangers) et sortantes (déplacement d'élèves français, en France ou à l'étranger, avec nuitée, ou à la journée à Paris ou dans des capitales régionales, y compris allemandes ou suisses) doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire au moins 15 jours avant le début de la mobilité prévue. Pour les EPLE, cette déclaration se fait via les formulaires en ligne suivants :

DECLARATION DES MOBILITES SORTANTES (déplacement d'élèves français)

<https://www.ac-strasbourg.fr/dareic/declaration-mobilite-sortante/>

DECLARATION DES MOBILITES ENTRANTES (accueil d'élèves étrangers)

<https://www.ac-strasbourg.fr/dareic/declaration-mobilite-entrante/>

Les formulaires en ligne sont accessibles sur identifiant académique à tous les personnels porteurs de projets et/ou organisateurs de mobilités (personnels de direction, enseignants, professeur-documentaliste, CPE, etc.). Toutes les déclarations doivent être accompagnées (en pièce jointes) de la liste nominative des élèves concernés et du programme détaillé du séjour.

Compte tenu des incertitudes importantes concernant les entrées sur le territoire britannique après le 31 octobre prochain, la **DARILV-DAREIC suggère de suspendre l'élaboration de mobilités vers la Grande-Bretagne** dans l'attente de clarifications.

7) Un outil au service de la sécurité et de la gestion des crises : l'application « fait établissement »

Les services départementaux et académiques ont traité l'an dernier plus de 1300 signalements de niveau 2 et 3 issus de cette application (un nombre qui a triplé depuis l'année 2014-2015) et accompagné de nombreux établissements. L'instruction jointe rappelle l'obligation de signaler par ce biais ce qui relève en particulier du crime ou du délit, nécessite un dépôt de plainte ou l'alerte du parquet compétent.

Au-delà, cet outil permet également d'avoir pour les EPLE eux-mêmes (notamment grâce aux faits de niveau 1, non transmis) et à l'échelle du département (pour les faits de niveau 2 et 3) des indications de climat scolaire, d'orienter les efforts de prévention portés notamment par l'EMS, d'accompagner les démarches des personnels victimes de violences, de proposer des formations de terrain au plus près des types de faits rencontrés (cyberviolences, phénomènes d'emprise et radicalisation, gestion de classe etc).

Je vous remercie du soin tout particulier avec lequel vous veillez à transmettre rapidement et par ce biais les faits de moyenne comme de haute intensité qui touchent votre établissement.

8) Formation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) et PSC1

Dans notre académie, nous disposons de 307 formateurs PSC1 à jour de leur formation continue et portés sur liste d'aptitude auprès des préfectures de Colmar et Strasbourg, mais également d'une équipe académique de formateurs de formateurs PSC1 de 8 personnes.

Au cours de l'année scolaire 2018-19, leur engagement collégial a permis de former :

- 3938 élèves au PSC1 et 1690 élèves aux GQS, 600 adultes au PSC 1 et 50 aux GQS
- 40 nouveaux formateurs PSC1, 24 nouveaux formateurs GQS

En outre notre académie compte 33 formateurs SST.

Ces résultats ont été possibles par l'implication et l'engagement de nombreux acteurs, chefs de service, inspecteurs, chefs d'établissements, membres de la communauté éducative, enseignants, personnels de santé, qui ont tous œuvrés pour faire vivre le secourisme à l'éducation nationale.

Si le bilan est d'ores et déjà encourageant, il ne constitue qu'un tremplin pour poursuivre avec énergie l'ambition nationale d'accroître le nombre d'élèves et d'adultes formés.

En effet à l'issue de l'année scolaire 2021/2022, nous devrions former au PSC1 100% des élèves qui quittent le collège et 80% des agents publics.

L'objectif est ambitieux mais contribue à augmenter la capacité de résilience de nos communautés scolaires et de notre nation face aux événements graves. Il est donc primordial que nous poursuivions ces efforts et que nous encourageons toujours plus de personnels à devenir à leur tour formateurs et que chaque établissement facilite la mise en œuvre de formations et de sensibilisations.